

## Le canton veut-il violer l'autonomie des communes?

En réponse aux affirmations de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux dans notre édition du jeudi 15 novembre.

**FISCALITÉ** Curieuse im-mixtion d'un membre du gouvernement dans la souveraineté des communes. Depuis quand un conseiller d'Etat se met-il à faire de la politique communale? Et à dicter ce qui doit être fait dans les communes? Sauf erreur, les communes ont une autonomie qui doit être préservée et dans laquelle l'Etat n'a pas à intervenir. Comment se fait-il que Madame la conseillère d'Etat se permette de critiquer ainsi ce qui se fait à Nyon et à Rolle? C'est un abus d'autorité et c'est une violation du respect de l'indépendance des communes et de leurs citoyens. C'est une violation des règles démocratiques, également. Comme ancienne conseillère municipale, ancienne membre de la Constituante et ancienne députée, je ne comprends pas

**«Comment se fait-il que Madame la conseillère d'Etat se permette de critiquer ainsi ce qui se fait à Nyon et à Rolle?»**

qu'un membre de l'exécutif cantonal veuille se substituer aux citoyens communaux. Heureusement, dans notre pays, ce sont encore les citoyens qui décident. Et heureusement, ce sont encore les citoyens de Nyon qui peuvent décider de leurs propres impôts, sans avoir à recevoir d'ordres de Lausanne. Ce d'autant plus que le canton se conduit de manière scandaleuse à l'égard des communes en affaiblissant leurs capacités contributives par des décisions qui sont imposées aux organes communaux. On est en droit d'attendre des autorités cantonales qu'elles restent neutres et qu'elles laissent les citoyens nyonnais décider eux-mêmes de leurs impôts. C'est le moins que l'on puisse attendre si l'on respecte l'autonomie et l'indépendance des communes ainsi que les principes de la démocratie locale.

**ÉLISABETH RUEY-RAY**, ANCIENNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE, ANCIENNE DÉPUTÉE ET ANCIENNE CONSTITUANTE, NYON

### **Vu sur Facebook...**

«Les chantres de la redistribution qui font payer aux contribuables leur clientélisme électoral et qui s'étonnent quand ceux-ci refusent de payer.»

**DANTE ISINGRINI**

**LES GRANDS PENSEURS DU CANTON - ROSE-VERT -, QUI ONT UN ARRÊT DE BUS DEVANT LEUR DOMICILE ET LEUR BUREAU, IMPOSENT LEUR VISION UTOPISTE ET IRRÉALISTE DE LA VIE QUOTIDIENNE AUX NON-URBAINS! PENSEZ-Y AUX PROCHAINES ÉLECTIONS/VOTATIONS!**

**FRÉDÉRIC BERTHOUD**

TOUS À PROPOS DE LA HAUSSE D'IMPÔTS REFUSÉE À ROLLE PAR LA MAJORITÉ DE DROITE DU CONSEIL COMMUNAL.

«IL EXISTE ÉGALEMENT UNE VERSION COLOMBIENNE APPELÉE «PAN DE BONO» QUE J'AI TESTÉE BIEN DES FOIS GRÂCE À UN COLLÈGUE ORIGINAIRE DE CE PAYS.»

**SYLVIE FAVRE** À PROPOS DES PETITS PAINS AU FROMAGE «PÃO DE QUEIJO», SELON UNE RECETTE BRÉSILIENNE, PRODUITS DANS LA RÉGION.

**«MAIS QUELLE HORREUR. LA DROITE CONTRE LES AUGMENTATIONS D'IMPÔTS ET LA GAUCHE POUR... TOUT FOUT LE CAMP...»**

**ALEX BERNARD**

«Est-il besoin d'expliquer à tous ces gaillards que la classe moyenne vaudoise étouffe sous les impôts? Et que nos salaires ne sont pas à rallonge?»

**LAURENT SIEBENMANN**

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25 NOVEMBRE

### «Sans autodétermination, pas de démocratie»

**CLARIFICATION** En prédisant l'effondrement de l'économie et le règne de l'arbitraire, les opposants à l'initiative pour l'autodétermination ont sorti l'artillerie lourde. Encore faudrait-il qu'ils ne soient pas hors sujet pour être crédibles. En effet, l'initiative propose uniquement de clarifier notre Constitution fédérale, que seule la double majorité du peuple et des cantons peut modifier: en cas de contradiction entre la Constitution et un traité international accepté par la Suisse, c'est la Constitution qui prime et c'est le traité qui doit être adapté ou résilié. Les droits fondamentaux ne sont pas remis en question. Notre

Constitution les protège et la Suisse n'a aucune raison de résilier la CEDH. La mise en danger de «600 accords» relève du fantasme, car cela sous-entendrait que la Suisse a passé son temps à conclure des traités contraires à la Constitution.

N'oublions pas que le droit international est le fruit de la volonté des Etats. Un Etat démocratique existe grâce à la volonté populaire exprimée dans son acte fondateur, la Constitution, qui protège les droits fondamentaux et définit les prérogatives étatiques. Sans Constitution, il n'y a pas d'Etat. Sans les Etats, il n'y a pas de droit international. Ce dernier n'a donc pas à limiter la vo-

lonté librement exprimée des citoyens et des citoyens de notre pays. Nos autorités n'étant pas du même avis, il est impératif de glisser un «oui» dans l'urne le 25 novembre.

Que ce soit en matière de gestion de l'immigration face à la libre circulation des personnes, d'aliments équitables face aux accords de l'OMC, ou encore de protection des travailleurs face à la reprise du droit européen, c'est au peuple d'avoir le dernier mot.

**MARCO CARENZA, BÉATRICE ENGGIST ET SACHA SOLDINI**, CONSEILLERS COMMUNAUX UDC, NYON

### «Le jeu du nom de l'UDC»

**ISOLATIONNISME** Qu'on ne s'y trompe pas: derrière les affiches édulcorées appelant à l'autodétermination et à la démocratie directe, c'est bien une nouvelle initiative isolationniste et sapant les bases même de la démocratie (en l'occurrence le pouvoir judiciaire) de l'UDC qui se cache. Si, sous son titre initial d'initiative du «droit suisse au lieu des juges étrangers», on était en droit d'attendre une nouvelle campagne xénophobe où l'on aurait fait revêtir à des juges au regard inquisiteur des burqas frappées du sceau de l'honnie Union Européenne, c'est désemparés que nous faisons aujourd'hui face à de sobres affiches où une jeune femme

(blanche et blonde, le progressisme à ses limites) incite au «oui», «oui à l'autodétermination», «oui à la souveraineté», «oui à la démocratie directe». Ce jeu, hautement stratégique, va même plus loin: aucun document ne porte le nom du parti initiant et unique défenseur de l'initiative, l'UDC. Pas d'UDC ni sur l'affiche, ni sur le flyer – par ailleurs agrémenté d'une citation de l'ex-conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, provoquant l'ire de l'engagée socialiste – pas d'UDC, même dans les articles: Kevin Grangier, dans son «Opinion» dans «Le Temps» du 24 octobre, ne serait apparemment plus membre (prominent) de l'Union démocratique du

Centre, mais du «comité de l'ASIN». Comme le Front National, rebaptisé Rassemblement National, le parti initiant de l'initiative mensongère joue le jeu du nom, et surtout le jeu de son effacement, dans l'espoir de confondre les honnêtes citoyens et citoyens en se faisant oublier. Mais qu'on ne s'y trompe pas: face à la mascarade, il nous faut rester extrêmement critiques et vigilants. Car quand l'UDC joue le jeu du nom, c'est non seulement la campagne, mais bien l'initiative elle-même qui s'annonce des plus pernicieuses.

**LÉON DE PERROT**, NYON

### «Non à l'autogol de l'initiative UDC»

**PROPOSITION ABSURDE** Dans toute leur histoire, les humains se sont alliés pour être plus forts. Et à chaque fois, les signataires d'un accord ont accepté des règles communes... et donc renoncé en toute conscience à une part de leur indépendance. C'est vrai au niveau d'un couple qui se place sous le droit de la famille, entre les partenaires sociaux pour la paix du travail, au niveau d'une commune ou d'un canton, les membres des communautés acceptant de respecter les droits et devoirs convenus démocratiquement. Et c'est aussi vrai entre

Etats, que ce soit pour faciliter nos échanges commerciaux ou pour défendre nos valeurs fondamentales, comme sur les droits de l'homme ou de l'enfant.

Cette recette à succès impose de bien réfléchir avant de signer un engagement, mais aussi d'accepter ensuite que des tribunaux sanctionnent les éventuels manquements aux engagements pris. Imaginez que l'équipe suisse de foot veuille participer à un tournoi européen mais refuse que des arbitres internationaux (UEFA) veillent aux règles du jeu! Pire: la Suisse ayant signé 4000

traités bilatéraux, c'est comme si elle se proposait de renégocier 4000 fois avant les prochains matches, jetant le pays dans une longue période de blocages et d'insécurité...

C'est l'absurde proposition de l'UDC – heureusement seul parti du Parlement à la soutenir – avec son initiative pour une soi-disant «autodétermination», à laquelle je ne doute pas qu'une large majorité de votants va s'opposer.

**PHILIPPE MARTINET**, GLAND, ANCIEN PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL

### «Ne fragilisons pas la protection des droits humains en Suisse!»

**DES ACQUIS À CONSERVER** En voulant placer le droit national au-dessus du droit international, les partisans de l'initiative dite «pour l'autodétermination» ignorent la fragilité de nos droits fondamentaux. Ce n'est pas parce que notre Constitution fédérale nous protège aujourd'hui qu'une votation future ne pourrait la modifier de sorte à remettre en question ses acquis.

En acceptant l'initiative de l'UDC, une dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme ne serait qu'une question de temps et les tribunaux suisses ne pourraient plus appliquer la convention. Comme le Tribunal fédéral n'est pas une cour constitutionnelle, on se priverait de notre dernier recours si nos droits venaient à être violés.

Lorsqu'un citoyen helvétique porte son cas devant la Cour européenne des droits de l'homme, notre juge pour la Suisse, Helen Keller, y siège toujours. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une perte de souveraineté, mais tout simplement d'un

garde-fou, qui rappelle à tous les Etats d'Europe qu'ils doivent respecter les droits de leurs citoyens.

L'Entre-deux-guerres nous a montré que les constitutions nationales ne sont pas suffisantes pour accomplir cette tâche. Les fascistes sont arrivés au pouvoir dans des pays a priori démocratiques.

Une législation internationale est donc indispensable pour nous protéger de tels dangers.

Lorsque Poutine, Erdogan, Trump et Orban veulent imposer leur «démocratie illibérale», il est fondamental qu'en Suisse et en Europe on continue de protéger les droits humains inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Protéger nos droits, c'est protéger notre démocratie. Votons NON à l'initiative pour «l'autodétermination» qui risque juste de nous affaiblir en tant que citoyens.

**WILLIAM FLORES**, 19 ANS, ÉTUDIANT À L'EPFL, AUBONNE

**PRÉCISION** Conformément à nos règles habituelles, nous ne pouvons plus accepter de textes concernant les votations en raison de la proximité du scrutin. Merci d'en tenir compte, sans quoi ils ne feront malheureusement pas l'objet d'une publication. **LC**